

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

DECRET N° 2001-208 du 17 Avril 2001

MINISTERE DE LA JUSTICE

Portant nomination dans la Magistrature Congolaise
de certains Auditeurs de Justice, en tête Monsieur
ABIA Henri Faustin.

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

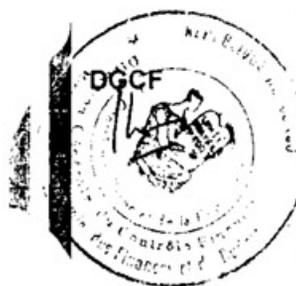
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION,
DES FINANCES ET DE L'EQUIPEMENT

SERVICE DE LA GESTION DU PERSONNEL
DES JURIDICTIONS ET DES SERVICES JUDICIAIRES

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

VISAS

Vu l'acte fondamental ;
Vu la loi 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du Statut Général de la
Fonction Publique ;
Vu la loi 42/61 du 20 juin 1961 portant statut de la Magistrature ;
Vu la loi 022/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en
République du Congo ;
Vu la loi 019/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de
la loi 022/92 du 20 août 1992 ;
Vu la loi 023/92 du 20 août 1992 portant statut de la magistrature ;
Vu la loi 015/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de
la loi 023/92 du 20 août 1992 ;
Vu le décret n°61/183 du 3 août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 juin
1961 susvisé ;
Vu le décret n°75/390 du 26 août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de
l'article 21 du décret n°61/183 du 3 août 1961 portant application de la loi 42/61 du
20 juin 1961 relative au statut de la magistrature ;
Vu le décret n°62/130 MF du 9 mai 1962 fixant le régime de rémunération des
fonctionnaires ;
Vu le décret n°91/509 du 27 mai 1991 portant reversement provisoire des
magistrats ;
Vu le décret n°94/769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets
financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement,
d'une révision de situation administrative ou toute autre promotion ;
Vu le décret n°99/1 du 12 janvier 1999 portant nomination des Membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n°99/2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des
Membres du Gouvernement ;
Vu les décrets n°91/547 du 7 juin 1991 et 97/78 du 8 avril 1997 portant nomination
des élèves admis à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature en qualité
d'Auditeurs de Justice respectivement en tête KOUHOUAKOUAKANDA et ABIA
Henri Faustin ;
Vu le décret 99/88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du Ministère
de la Justice ;
Vu les dossiers des intéressés ;



DECRETE

Article 1^{er} : Les Auditeurs de Justice dont les noms et prénoms suivent de nationalité Congolaise, licenciés en Droit, diplômés de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) option : magistrature sont nommés dans la Magistrature Congolaise en qualité de Magistrat de 2^e grade, 2^e groupe, 1^{er} échelon, indice 1450.

Ce sont :

ABIA Henri Faustin, né le 3 juillet 1960 à Ongondza (Boundji) P/C du 6 mai 1996
KILONDA Simon Robert, né le 12 février 1959 à Kiniadi (Madingou) P/C du 6 juin 1992
MANKOU Joseph, né le 11 juin 1959 à Brazzaville P/C du 6 mai 1996
POUO MOUTSOUKA, né le 1^{er} février 1961 à Kingama (Komono) P/C du 6 mai 1996

Article 2 : Conformément aux dispositions du décret n°94/769 du 28 décembre 1994 susvisé, cette nomination ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates de prise de service ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 17 Avril 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Denis SASSOU - NGUESSO

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice

Maitre Jean Martin MBEMBA

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Budget,

Mathias DZON

AMPLIATIONS

PR	2
MJ	2
SGJ/DAFE	2
DGB	2
DGCF	2
Cour suprême ...	2
SGG/BC	2
Intéressés	4
JCRC	2
Dossiers	12/32 <i>AA</i>